

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 avril 2022

N°80/04/2022 : CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2022 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MONTAUBAN

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 avril 2022.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Anne-Marie GRIMAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Claude JEAN, Mathieu KÉBOUCHE, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Angèle LOUCHART, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Rodolphe PORTOLES, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Danielle AMOUROUX à Annie GUILLOT, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Daniel BORY à Claude JEAN, Andréa CARO GOMEZ à Sandrine LAGARDE, Gérard CATALA à Quentin SUCAU, Valérie CAURO à Marie-Agnès DETAILLEUR, Stéphane GONZALEZ à Lucie FOURNEL, Sophie LARAN à Véronique LAGARRIGUE, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Thierry DEVILLE, Claudine PEIRONE à Anne-Marie GRIMAL, Mathieu PERGET à Philippe FASAN, Jacques ZAMUNER à Arnaud HILION

Absent : 1

Monsieur Michel CAPPELLETTI

Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 68/06/2015 en date du 23 juin 2015 portant approbation du Contrat Ville 2015/2020 de la Ville de Montauban,

Vu la délibération n° 35/02/2020 en date du 24 février 2020 portant approbation de l'avenant au Contrat de Ville pour sa prolongation jusqu'en 2022,

Les objectifs du Contrat de Ville de Montauban visent à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, à favoriser l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration et à favoriser l'égalité des chances.

Les territoires concernés sont :

- Médiathèque/ Chambord
- Cœur de ville.

Un appel à projets a été lancé en novembre 2021. Tous les dossiers issus de cet appel à projets ont été examinés par les différents comités techniques thématiques et validés par le comité de pilotage.

Ainsi, les actions retenues du programme 2022, validées par les partenaires du Contrat de Ville, qui sont proposées sont les suivantes :

Tableau 1 : actions portées par les associations

OPERATIONS	MAITRISE D'OUVRAGE	Budget présenté par l'opérateur	Participation VILLE
Epicerie Sociale et Solidaire	EPISOL	111 880 €	5 000 €
Accès aux droits dans les QPV	Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	22 100 €	5 000 €
Accompagnements des jeunes des QPV	JOB IN REAL LIFE	24 300 €	1 500 €
Activités physiques et santé ; Stages sportifs	Bouger Pour S'en Sortir	58 000 €	9 500 €
Le bus du Planning Familial	Planning Familial (MFPF)	9 000 €	4 500 €
Quartiers en toutes lettres	Confluences	65 800 €	3 000 €
Des loisirs nomades aux Accueils de loisirs éducatifs de proximité	Les Francas de Tarn-et-Garonne	112 194 €	7 000 €
Quartier Circassien	Boîte à Malice	11 600 €	1 500 €

Expression citoyenne à travers la découverte et l'usage de l'outil radiophonique	Les Estuflaires	9 940 €	1 500 €
BD Barges, l'heure du conte et stage artistique	Recherche à l'Ecole pour Ecrire et Lire (REEL)	39 630 €	3 000 €
Insertion sociale par le sport ; Formation PSC1 pour les personnes résidents en QPV	Comité Départemental UFOLEP 82	16 100 €	4 000 €
Accompagnement renforcé de 80 jeunes des QPV	France Active MPA Occitanie – DLA 82	10 000 €	3 000 €
TOTAL			48 500 €

Tableau 2 : actions portées par les services de la Ville de Montauban

OPERATIONS	COÛT	Ville de Montauban BP	FINANCEMENT
			Ville de Montauban Contrat Ville
Formation PSSM (Développement Social Urbain et Santé)	6 915 €	415 €	2 000 €
Mondot minot (La Mémo)	22 800 €	11 800 €	4 000 €
TOTAL		12 215 €	6 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les actions retenues du programme 2022 validées par les partenaires du Contrat de Ville,
- accepter de participer au financement des actions 2022, telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **22 AVR. 2022**

De sa publication et/ou affichage le : **22 AVR. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 avril 2022

Le Maire
Brigitte BAREGES

